

# AVIS DE LA COMMISSION DE L'ÉNERGIE DE L'ONTARIO À L'INTENTION DES CLIENTS DE CHAPLEAU PUBLIC UTILITIES CORPORATION

## Chapleau Public Utilities Corporation a déposé une requête pour augmenter ses tarifs de distribution d'électricité.

### Apprenez-en plus. Donnez votre avis.

Chapleau Public Utilities Corporation a déposé une requête auprès de la Commission de l'énergie de l'Ontario en vue d'obtenir une augmentation de ses tarifs de distribution d'électricité entrant en vigueur au 1<sup>er</sup> mai 2019. Si la requête est approuvée telle quelle, un client résidentiel moyen et un client de services généraux moyen de Chapleau Public Utilities Corporation verront leurs factures augmenter de la manière suivante :

Résidentiel (750 kWh)	1,96 \$ par mois
Services généraux < 50 kW (2 000 kWh)	17,40 \$ par mois

Les autres clients, y compris les entreprises, pourraient également être touchés.

Les conséquences des changements sur la facture d'un client résidentiel susmentionnées comprennent les réductions prévues dans le cadre du Programme de protection des tarifs d'électricité.

#### LA COMMISSION DE L'ÉNERGIE DE L'ONTARIO ORGANISE UNE SÉANCE D'INFORMATION

La Commission de l'énergie de l'Ontario (CEO) organise une réunion le **5 février 2019, à la Légion royale canadienne, 33, rue Young, Chapleau, Ontario, à partir de 18 h 30 (ouverture des portes à 18 h)** pour vous permettre :

- d'en savoir plus sur la requête liée aux coûts et aux tarifs de Chapleau Public Utilities;
- de découvrir la manière dont la CEO examinera cette requête; et
- de participer et de formuler des commentaires concernant la requête déposée auprès de la CEO.

#### LA COMMISSION DE L'ÉNERGIE DE L'ONTARIO TIENDRA UNE AUDIENCE PUBLIQUE

La CEO tiendra une audience publique en vue d'examiner la requête de Chapleau Public Utilities. Au cours de l'audience, des questions seront posées à Chapleau Public Utilities concernant l'augmentation des tarifs. Nous écouterons également les questions et les arguments des particuliers et des groupes qui représentent les clients de Chapleau Public Utilities. À l'issue de cette audience, la CEO décidera de bien-fondé d'une augmentation des tarifs et, le cas échéant, du montant du changement tarifaire à venir.

Les distributeurs tels que Chapleau Public Utilities demandent généralement une révision complète de leurs tarifs tous les cinq ans. Toute modification des tarifs entre ces intervalles s'effectue en appliquant une formule liée à une inflation et à d'autres facteurs cherchant à favoriser l'efficacité et qui est approuvée par la CEO. Vous ne serez peut-être pas informé des futurs tarifs modifiés par l'application de cette formule.

La Commission de l'énergie de l'Ontario est une agence publique indépendante et impartiale. Les décisions que nous prenons visent à servir au mieux l'intérêt public. Notre objectif est d'encourager le développement d'un secteur de l'énergie efficace et financièrement viable, afin d'offrir des services énergétiques fiables à un prix raisonnable.

#### INFORMEZ-VOUS ET DONNEZ VOTRE AVIS

Vous avez le droit d'être informé relativement à cette demande et de participer au processus.

- Vous pouvez examiner la demande de Chapleau Public Utilities sur le site Web de la CEO dès maintenant.

- Vous pouvez assister à la séance d'information de la CEO (la date, l'heure et l'endroit sont indiqués précédemment) et poser des questions, faire des commentaires et partager vos préoccupations.
- Vous pouvez déposer une lettre de commentaires qui sera prise en compte au cours de l'audience.
- Vous pouvez participer activement au processus (à titre d'intervenant). Inscrivez-vous avant le **28 janvier 2019**, faute de quoi l'audience aura lieu sans votre participation et vous ne recevrez plus d'avis dans le cadre de ce dossier.
- Vous pourrez examiner la décision rendue par la CEO à l'issue de la procédure ainsi que les motifs de sa décision sur notre site Web.

#### EN SAVOIR PLUS

Les tarifs proposés sont relatifs aux services de distribution de Chapleau Public Utilities. Ils sont inscrits à la ligne « livraison » de votre facture d'électricité. Le numéro de référence de ce dossier est **EB-2018-0087**. Pour obtenir de plus amples renseignements sur cette audience, la marche à suivre pour déposer une lettre, la manière de participer en tant qu'intervenant ou de consulter les documents relatifs à cette affaire, veuillez sélectionner le numéro de dossier **EB-2018-0087** dans la liste qui figure sur le site Web de la CEO : [www.oeb.ca/](http://www.oeb.ca/). Pour toute question, vous pouvez également communiquer avec notre centre des relations avec les consommateurs au 1 877 632-2727.

#### AUDIENCES ORALES OU AUDIENCES ÉCRITES

Il existe deux types d'audiences à la CEO : les audiences orales et les audiences écrites. Chapleau Public Utilities a demandé une audience écrite. La CEO décidera ultérieurement de traiter l'affaire par voie d'audience orale ou écrite. Si vous pensez qu'une audience orale est nécessaire, vous pouvez justifier votre demande par écrit à la CEO avant le **28 janvier 2019**.

#### PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

*Si vous écrivez une lettre de commentaires, votre nom et le contenu de cette lettre seront ajoutés au dossier public et au site Web de la CEO. Toutefois, votre numéro de téléphone, votre adresse de domicile et votre adresse électronique ne seront pas rendus publics. Si vous représentez une entreprise, tous les renseignements de l'entreprise demeureront accessibles au public. Si vous participez à titre d'intervenant, tous vos renseignements personnels seront rendus publics.*

*Cette audience sur les tarifs sera tenue en vertu de l'article 78 de la Loi de 1998 sur la Commission de l'énergie de l'Ontario, L.O. 1998, chap. 15 (annexe B).*



Ontario

Ontario Energy Board / Commission de l'énergie de l'Ontario